

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_050

PACTE FINANCIER ET FISCAL 2025-2026 ENTRE LA CIREST ET SES COMMUNES MEMBRES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT QUATRE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **18/04/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
29	10	9	39

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Jean-Paul CONSTANT donne procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_050

PACTE FINANCIER ET FISCAL 2025-2026 ENTRE LA CIREST ET SES COMMUNES MEMBRES

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), communauté d'agglomération, a décidé en 2022 de se doter d'un pacte financier et fiscal afin d'y inscrire les principes généraux des politiques de solidarité et de redistribution des ressources et des charges, avec ses communes membres. La conclusion d'un pacte financier et fiscal entre les communes et leur intercommunalité reste aujourd'hui facultative. Seules les communautés urbaines, les métropoles et plus largement les EPCI signataires de contrats de ville en ont l'obligation, en vertu de la loi n°2014-173 du 21 février 2014.

Pour ce faire, la communauté d'agglomération a missionné le cabinet KPMG afin de l'accompagner dans ses travaux et ses réflexions. A ce titre, différents ateliers et réunions organisés en 2023 et 2024 ont conduit au diagnostic et à la proposition de pacte financier et fiscal annexé à la présente délibération.

Le pacte financier et fiscal n'ayant pas de valeur opposable, toutes les orientations retenues devront être votées par les voies de délibérations correspondant à chaque levier.

- **VU** l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- **VU** l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,
- **VU** le contrat de ville de la commune de Saint-André,
- **VU** le contrat de ville de la commune de Saint-Benoît,
- **VU** l'avis favorable de la Commission des finances et affaires générales du 17 avril 2025,
- **VU** l'avis de la Conférence des Maires en date du 23 avril 2025,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 27 « Pour »,
12 « abstentions »**

- **D'ADOPTER** le pacte financier et fiscal de solidarité annexé à la présente délibération pour la période 2025-2026,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Odile DAMOUR

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY